

Canton De Landerneau.
Cure De Landerneau.

Sous-préfecture De Brest

LANDERNEAU

- enquête de l'an 12

- 1813 chapelle

- 1814 état de Biens

1809 = voir en Canton

1804

de
et
celle
et
demon
à leurs
eux
de
dent
un
ns
re
cit
is
au

Canton & paroisse de Landerneau

- 1^o patron St houardon, patron de l'église paroissiale.
- 2^o nombre d'âmes & de Communians. il y a dans la paroisse trois mille Sept cens âmes. & Deux mille Sept cens Communians au moins.
- 3^o nombre de prêtres nécessaires. Les deux hospices, civil et militaire ne sont pas compris dans ce nombre. L'hospice civil peut contenir 120 personnes. et l'hospice militaire qui ne contient actuellement que de deux à trois personnes pourrait en contenir de 5 à 900. Cinq prêtres, compris le curé, sont nécessaires absolument pour la desserte.
- 4^o vicaires designés M. M. Le Mare & Bodros Designés par M. l'Evêque.
- 5^o prêtres desirés pour vicaires. Les mêmes que ceux qui ont déjà été designés, c. à d. m. m. Le Mare et Bodros.
- 6^o noms & prénoms des prêtres attachés à la paroisse. François-Damien Jaunou, Curé de Landerneau, né à Quimper le 22 octobre 1752. promu au Sacerdoce l'an 1777.
- Germain-Charles-Marie Le Mare, Designé par vicaire, né à Landerneau, le onze décembre 1753. promu au Sacerdoce le 4 avril 1778.
- Jean-Marie Bodros, né à Landerneau dans le mois de janvier 1760, promu au Sacerdoce en 1786. 2^d vicaire Designé.
- Tanguy Jacob, né dans la Succursale de Lanarvilly en 1748. promu au Sacerdoce en 1784.
- Claude-Marie Rivoall, né à Plougastel-Daoulas en 1755. promu au Sacerdoce en 1783.

nom des prêtres
qui se trouvent
actuellement dans
la commune.

Jean Corentin Troërin, né à St Houardon-
Landerneau le 20 ébre 1741. promu au Sacerdoce
le 13 juin 1767. chanoine honoraire de la cathédrale
de Quimper.

Henri Marie Dutoya, né en 1762. promu
au Sacerdoce en 1791.

Nicolas Raby Raby, né à Brest en 1760. prêtre
en 1786.

Emmanuel-claude-françois pillot, né à
Landerneau le 17 ébre 1758. ordonné prêtre le
15 mars 1782.

Sont encore résidans à Landerneau M. Coll ancien
recteur de Bostorc'hel, nommé desservant de la Succursale
du même nom, et revenu depuis peu résider à Landerneau.

M. Thomas, nommé desservant de la Succursale
de St Thonan où il se rend le dimanche matin; y dit
la messe et puis s'en retourne chez lui passer le reste
de la semaine.

M. Abgrall, ex-devant récollet. je n'ai jamais pu
le voir. on m'a dit qu'il ne paroîtoit jamais dans les
Eglises.

Chapelles domestiques. je n'en connois aucune dont on désireroit que
M. l'évêque demandât au gouvernement l'établisse-
ment ou la conservation.

prédicateurs du
carême.

M. l'évêque, à son dernier passage à Landerneau,
avoit désigné M. le curé et M. Le mare pour
prédicateurs du carême, breton et françois —

je ne puis encore former le tableau du nombre des
eglises qui pourroient par la suite être réunies
pour une même station.

Landerneau 20 pluviôse an 12 (10 février 1804)
fr. D. Jannou curé de Landerneau

nota
St Divy

M^r Lavingat du poulvri demeurant en la terre
de la haye, Succursale de St Divy, a cher lui
une chapelle, et a eu de tout temps un aumonier qui
y disoit la messe. il desire que m. l'evêque demande
au gouvernement la conservation de cette chapelle
domestique.

m. Lavingat a cher lui depuis quatre ans un
vieux pere recolet pour aumonier. Son nom est
frere constant tual né le 6 aout 1721. pretre
de 1745.

Canton De Landerneau.
Cure De Landerneau.

Sous-préfecture De Brest

Outre l'église paroissiale, il y a dans cette commune deux églises disponibles, celle dite de St Thomas, et celle dite de St Julien. toutes deux propres à être destinées pour chapelles ou oratoires. celle de St Thomas surtout est actuellement dans un état de décence et de sûreté convenables. les citoyens qui demeurent à sa proximité l'ont réparée dernièrement à leurs propres frais.

il est très utile que l'une et l'autre de ces deux églises soient approuvées pour oratoires. une d'elles au moins est nécessaire pour l'instruction des enfants et des citoyens de la ville et de la campagne qui n'entendent pas la langue française. il est impossible que dans un même local on puisse faire les dimanches des instructions dans les deux langues, et y rassembler successivement ceux qui parlent Breton et ceux qui parlent français.

St Thomas (l'église de) est le lieu le plus propre à rassembler les citoyens qui n'entendent pas la langue française, à raison de sa décence et de sa position.

Enfin ce qui exige qu'un oratoire au moins, soit mis à la disposition de la commune et du curé de Landerneau, c'est que l'église curiale, quoique la plus grande de celles de la ville, ne l'est pas assez pour contenir les fidèles aux offices des dimanches.

L'avis au Maire en
Landerneau
Br. d. Jannou Curé de Landerneau

1804

Etat, des trois Eglises existantes à Landerneau et
Emplois qu'il paroit le plus convenable d'en faire.

Eglise de St Hovardon

1804

Le bas de cette Eglise demande des réparations urgentes.
la charpente des deux bas côtés de cette partie à refaire
à neuf, ainsi que le lambris.

Pendant cette Eglise, ayant été achetée par la
majorité des paroissiens, et remise entre les mains du gouver-
nement et de Monseigneur l'Evêque, à la condition absolue
qu'elle seroit désignée Eglise curiale de Landerneau,
et ayant été décrétée telle, elle doit continuer à conserver
ce titre.

Eglise de St Julien

Cette Eglise n'est guères meilleure que celle de St Hovardon.
les réparations qu'elle demande ne sont pas il est vrai aussi
urgentes; mais quoique parée des dépouilles des deux autres
Eglises, il lui manque bien des choses. Sa charpente et son
toit demanderont en peu de temps, à être relevés à neuf.

Cette Eglise est sans linges, sans livres, sans habits.
Sacerdotaux. tout en a disparu au moment de la nomina-
tion d'un curé à Landerneau.

elle est encore considérée par une certaine classe
d'habitans, comme Eglise curiale constitutionnelle. m.
pillet y dit constamment la messe à une heure fixe, quoiqu'il
soit plus voisin de l'Eglise principale et que m. Gindre,
ancien Evêque de Quimper, lui eût recommandé de dire la
messe à St Hovardon.

on peut encore dire avec vérité de l'Eglise de St
Julien qu'elle est humide et malsaine. l'air ne peut s'y
renouveler que difficilement. la rivière baigne un de ses
côtés dans presque toute sa longueur. elle s'élève dans
les grandes marées au niveau du pavé de l'Eglise. des
maisons qui n'en sont éloignées que de deux ou trois pieds
masquent son autre côté. Ses trois portes ouvrent sur
une petite rue étroite, à la tête d'un pont qui partage
la ville, et par où passent continuellement des voitures,

des chevaux &c.

Si jusqu'à il n'est résulté aucun inconvénient de la situation désavantageuse de l'église de St Julien, c'est que pendant la révolution elle n'était pas plus fréquentée que lors qu'elle n'était qu'une petite succursale de la paroisse de Ploudiry.

Eglise de St Thomas

L'église de St Thomas fut fermée en 1791. elle fut rouverte en l'an XI. Monsieur André à son arrivée dans le diocèse de Quimper promit aux habitants de cette ancienne paroisse que leur église seroit conservée. D'après cette promesse ils y firent pour cent Louis ou mille livres de réparations. ils appelèrent leurs anciens prêtres. Ceux-ci la desservirent jûs qu'à la veille de la fête du St Sacrement en l'an 12, que m. le préfet la fit fermer ainsi que celle de St Houardon pour que les prêtres et les fidèles non constitutionnels fussent forcés de suivre la bannière de m. pillet.

peu de temps après cette église fut employée pour magasin de fourrages. (je ne sais à qui le fournisseur a payé le prix du loyer)

Cette église aussi avantageusement placée que St Houardon, est aussi celle des trois qui est en moins mauvais état; et les habitants de cette ancienne paroisse sont généralement restés fidèles aux bons principes.

Les deux églises de St Houardon et de St Thomas ont chacune un fort beau clocher, en bon état. Celui de l'église de St Julien est très bas, menacé ruine et ne peut contenir qu'une ou deux très petites églises qu'on ne peut pas entendre de toutes les parties de la ville.

j'observe encore que dans le moment-ci que le commerce est sans activité à Landerneau, les habitants sont trop peu à l'aise pour fournir aux réparations et à l'entretien de trois églises. d'ailleurs trois prêtres ne sauroient desservir convenablement trois églises; et il paroît impossible d'en augmenter le nombre de quelques années.

Ce considéré, outre l'église curiale de St Houardon, une seule église érigée en oratoire peut suffire quant à présent à la cure de Landerneau.

L'église de St Thomas mérite la préférence sur celle de St Julien, et doit être érigée en oratoire.

Il conoient que l'église de St Julien soit fermée pour un temps. les clefs en seront confiées à m. les fabriciens de l'église curiale qui seront en état de la quelle contient, et qui veilleront ^{comme} comme ils l'ont fait jusqu'ici, à tenir la toiture en réparation et à empêcher qu'elle ne se détériore.

Lors qu'on fera aux églises de St Houardon et de St Thomas des réparations qui pourroient rendre leur fréquentation impossible ou dangereuse, celle de St Julien les remplaceroit. comme aussi m. le curé la feroit ouvrir lors qu'il jugeroit convenable d'y dire ou chanter la messe, ou d'y aller en procession.

Conformément à l'article xxv de l'ordonnance de Monseigneur l'évêque de Guimper on pourra en temps convenable faire remplacer la chaire de prédication de St Houardon par celle de St Julien et réciproquement.

Enfin lorsque les églises curiales et oratoires auront été mises en état de dévotion, alors on pourra demander que celle de St Julien soit aussi érigée en oratoire.

x et que l'accroissement du nombre des prêtres du diocèse permettra qu'il y ait plus de deux vicaires à Landerneau x

Cure
de
Landerneau

Mémoire
oratoire.

3
affaire remise

Monsieur André avait promis d'obtenir l'aveu du gouvernement pour l'établissement d'un oratoire à Landerneau, il avait proposé les Eglises de St Thomas et de St Julien, en insistant pour la première.

Marguilliers

Le Sous Signé supplie Monseigneur de nommer pour marguilliers de l'intérieur de l'Eglise curiale et de l'oratoire désigné, M. M. Renault, Taylor et Feburier.

Vicaire.

Le troisième vicaire de Landerneau avait été cédé pour subvenir au besoin pressant de la Succursale du Trévon, sous la promesse qu'il seroit remplacé au plutôt. non seulement il ne l'a point été, mais M. M. le curé et les deux vicaires de Landerneau ont été chargés et sont chargés de l'administration des sacrements aux habitants de la Succursale de la forêt, et à ceux d'une partie de celle de St Thonan, toutes deux vacantes. ils demandent à être déchargés au moins de la Succursale de la forêt, dont la desserte est absolument impossible, attendu son éloignement à plus d'une lieue, et le travail dont ils sont surchargés par ailleurs. on persévère dans la demande d'un troisième vicaire.

Le Curé de Landerneau désireroit savoir s'il peut compter
sur l'augmentation de traitement que Monseigneur a eu
la bonté de lui faire espérer.

permission de donner des Saluts ou bénédictions du
St Sacrement, à certains jours aux quels on avoit coutume
d'en donner avant la révolution. M. l'abbé de Troëren
pourroit être chargé de régler ce point, etant sur les lieux,
comme celui du renouvellement des indulgences pour la fête
du Sacré cœur, &c. &c. &c.

Landerneau 31 Mars 1813.

Monsieur L'abbé

en Réponse à votre Circulaire du 5 du Courant, j'ai l'honneur de vous informer que nous avons dans cette paroisse une annexe qui est l'église de St Thomas. Cette église est nécessaire au Culte, vu que notre église paroissiale est trop petite, eu égard à la population de l'endroit nous avons en outre une petite Chapelle, dite des anges, située sur le Cimetière de la paroisse, où nous disons quelque fois la Messe, à la dévotion des fidèles. La succursale de pencren, qui est sans pasteur, n'a point de Chapelle, non plus que plouédern.

par délibération de la fabrique de cette paroisse, il a été accordé aux vicaires du lieu, un traitement de 300 francs, à prendre sur les fonds de l'église.

je vous remercie de la Bonté que vous avez eue de m'accorder du secours dans le Besoin pressant où je me voyois réduit.

j'ai l'honneur d'être d'un profond Respect

Monsieur L'abbé

Votre très humble
et très obéissant serviteur
G. Le fur Curé de Landerneau

Etat des Biens & Revenu de la Fabrique de la Paroisse de Landernau

Localité des Paroissiens	Biens Suraux	Maisons	Valeur Capitale	Produit annuel	Rentes répétitives	Rentes pécuniaires et Donations	Rentes de Fondations	Charges	Revenu net	Observations
Landernau	"	"	740 "	37 "	"	"	"	" "	37 "	
Id.	"	"	720 "	36 "	"	"	"	" "	36 "	
Id.	"	"	80 "	4 "	"	"	4	" 80	3 20	
Id.	"	"	820 "	41 "	"	"	"	5 71	35 29	
Id.	"	"	1100	65 "	"	"	"	4 36	60 74	
Id.	"	"	540	27 "	"	"	"	" "	27 "	
Plouider	"	"	300	15 "	"	"	"	" "	15 "	
Id.	"	"	160	8 "	"	"	"	2 57	5 43	
St. Ebonan	"	"	180	9 "	"	"	"	2 15	6 85	
Kennedou	"	"	570	28 50	"	"	"	6 38	22 12	
Id.	"	"	480	24 "	"	"	"	6 37	17 63	
Plouneven	"	"	900	45 "	"	"	"	8 53	36 47	
Plougare	"	"	450	22 50	"	"	"	4 54	17 96	
Bodilis	"	"	360	18 "	"	"	"	4 70	13 30	
Loceguier	"	"	1080	54 "	"	"	"	8 53	45 47	
Ploudiry	"	"	600	30 "	"	"	"	6 18	23 89	
La Paroisse	"	"	320	16 "	"	"	"	" "	16 "	
Id.	"	"	660	33 "	"	"	"	15 73...	17 27	
Id.	"	"	1380	69 "	"	"	"	" "	69 "	
La Roche	"	"	240	12 "	"	"	"	2 17	9 83	
Id.	"	"	500	25 "	"	"	"	" "	25 "	
Id.	"	"	720	36 "	"	"	"	10 84	25 16	
Kresler	"	"	280	14 "	"	"	"	" "	14 "	
Guillevin	"	"	1200	60 "	"	"	"	" "	60 "	
St. Jean	"	"	960	48 "	"	"	"	4 74	43 26	
Kresleven	"	"	960	48 "	"	"	"	" "	48 "	
Krebon	"	"	280	14 "	"	"	"	2 16	11 84	
St. Leger	"	"	160	8 "	"	"	"	2 14	5 86	
Levin	"	"	1020	51 "	"	"	"	7 40	43 60	
Landouzan	"	"	300	15 "	"	"	"	4 43	10 57	
La Forest	"	"	2400	120 "	"	"	"	20 91.	99 9	
St. Leger	"	"	540	27 "	"	"	"	6 11	20 89	
Stabenne	"	"	480	24 "	"	"	"	" "	24 "	
Kaim Stabenne	"	"	960	48	"	"	"	10 24	37 76	
Guipavas	"	"	540	27	"	"	"	4 30	22 70	
Landernau	"	"	64	3 20.	"	"	"	" 64	2 86	
Rodoff	"	"	1320	66 "	"	"	"	9 14	56 86	
Plouder	"	"	330	16 50	"	"	"	2 38	14 12	
				1244 70				163 98	1080 72	

Je certifie le present Sincere et Vritable Landernau quatre août 1814.

Le Maire Le Qualis
trésorier